

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE SERVICES

Procédure adaptée (article R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique)

Pouvoir adjudicateur :

- UNICIL S.A. D'HLM
Dont le siège est situé au :
11, rue Armény - CS 30001
13286 Marseille Cedex 06
R.C.S. Marseille B 573 620 754

Contact : service marchés publics via l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché et description du marché :

Marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation, restructuration et résidentialisation de la résidence La Castellane 13015 Marseille.

Procédure :

La consultation est passée par procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R 2124-1 et suivants du code de la commande publique.

Lieu d'exécution : L'intervention peut avoir lieu dans les départements suivants :

- 13 Bouches du Rhône

Lieu d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation complet peut :

- être consulté et téléchargé sur le site Internet suivant :

<https://www.marches-securises.fr>

Lien : SA-HLM-UNICIL_13_A_20250603W2_1

Critères de choix :

1. **Le critère prix** : coefficient de pondération 40%
2. **Le critère technique** coefficient de pondération 45 % décomposé de la façon suivante :

2.1-Prise en compte du contexte : 15% soit 15 points

- Evaluation du site,
- Diagnostic du bâti existant
- Approche architecturale
- Proposition de pistes d'intervention
- Prise en compte des Problématiques de réseaux de distributions internes et externes aux bâtiments du site de la Castellane en collaboration avec le Syndic « Carré Syndic Erilia »

2.2-Respect des exigences du programme et des objectifs à atteindre : 30% soit 30 points

2.2.1 Du point de vue organisationnel

- qualité de la méthodologie opérationnelle et des compétences affectées en site occupé en phase conception projet et pendant la phase chantier
- prise en compte de la coordination avec les différents intervenants internes et externes à UNICIL et les projets connexes
- pertinence des moyens affectés à l'opération
- prise en compte de la méthodologie à mettre en place pour la concertation
- prise en compte du planning prévisionnel, de sa fiabilité, avec ses priorités et contraintes avec des pistes d'amélioration

2.2.2. Du point de vue technique

- pertinence de propositions techniques de réalisation du projet notamment pour les réhabilitations lourdes, les restructurations et présence de matériaux amiantés
- pertinence de propositions techniques pour les reprises sur les réseaux.

3. **Critère environnemental (RSE)** : coefficient de pondération 15%

Prise en compte de la démarche environnementale :

- Qualité des performances énergétiques et environnementales, respect des certifications et labels environnementaux et énergétiques en réhabilitation.

Renseignements complémentaires : Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public via la plateforme Marchés Sécurisés.

Date limite de remise des offres : **10 JUILLET 2025 à 12h00**